

La réduction du temps de travail peut-elle sauver le climat et comment ?

Lydie Gaudier ■ Juin 2025

L'humanité, et ce n'est malheureusement pas un scoop, est confrontée à un enjeu jamais rencontré auparavant qui est celui de sa propre survie à l'échelle globale.

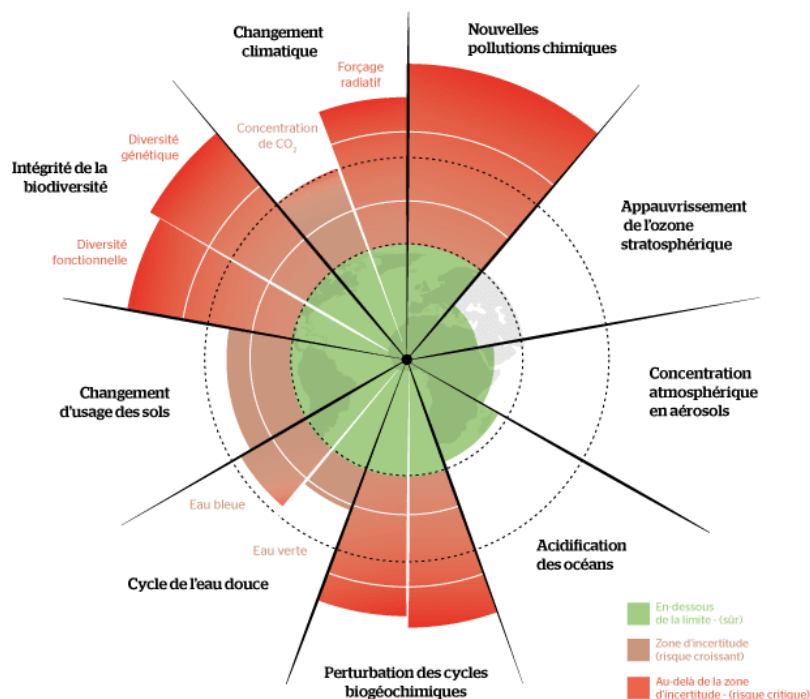
Comme l'ensemble des autres êtres vivants, l'Homme fait partie de l'écosystème terrestre qui lui assure l'air qu'il respire, l'eau qu'il boit, la nourriture dont il a besoin, un climat compatible avec ses capacités biologiques.

La surexploitation des ressources naturelles n'est pas un phénomène nouveau. L'Empire romain a été marqué par une exploitation intense des ressources naturelles, notamment forestière, agricole et minière qui a conduit à des problèmes tels que le déboisement, l'érosion des sols et des pollutions au plomb notamment.

Cependant, nous assistons pour la première fois, pas seulement à une situation géographiquement délimitée, mais à un basculement potentiel de l'équilibre de l'écosystème terrestre dans sa globalité causé par l'activité humaine.

Si le changement climatique est un enjeu majeur, il n'est qu'un des aspects des dérèglements en cours. Le concept des limites planétaires a été développé par des scientifiques qui ont déterminé des plafonds de dégradation à ne pas dépasser sous peine d'une déstabilisation environnementale globale, sans possibilité de revenir à l'état d'équilibre antérieur.

Or aujourd'hui, six de ces limites ont déjà été dépassées comme le montre ce graphique :



En 1972 déjà, le Club de Rome publiait son rapport « Les limites à la croissance », qui alertait pour la première fois le grand public et l'ensemble de la communauté internationale sur les conséquences d'une croissance économique non maîtrisée.

Depuis lors, et malgré les avertissements de plus en plus nombreux, la situation n'a fait que s'aggraver et aujourd'hui, nous sommes au pied du mur.

La transition écologique implique de repenser notre système de production et de consommation de fond en comble et le vivant n'attend pas.

Le concept de la croissance verte

Pour faire face, les grandes institutions internationales, que ce soit l'OCDE, la Banque mondiale, les Nations unies, l'Union européenne ou même l'OIT (Organisation Internationale du Travail) misent sur le découplage entre la croissance économique et l'utilisation des ressources naturelles. En quelques mots, il s'agit de produire toujours plus avec la même quantité de ressources, voire moins de ressources, et en réduisant l'impact des activités sur l'écosystème comme l'indique l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

La croissance verte aurait, et c'est non négligeable, l'intérêt d'assurer à l'Europe une compétitivité accrue vis-à-vis du reste du monde, d'accroître sa sécurité d'approvisionnement vis-à-vis de ressources dont elle ne dispose pas sur son territoire et d'être source de création d'emplois.

Pour parvenir à ce découplage, les solutions proposées sont essentiellement technologiques : développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique, électrification des usages, développement d'alternatives moins polluantes à certains produits, recyclage des déchets en matières premières, capture du carbone, etc.

Dans un tel cadre, certains secteurs seront amenés à se contracter pour laisser la place à de nouveaux secteurs verts. Sur le plan de l'emploi, les travailleurs, licenciés des secteurs « bruns » polluants, vont être amenés à se reconvertir pour répondre à la demande en main d'œuvre dans les secteurs verts en expansion.

Finalement, l'idée est de poursuivre notre croissance économique et de créer des opportunités d'emplois sans mettre en danger la planète.

Voici d'ailleurs quelques déclarations du gouvernement Arizona qui corroborent cette vision du monde :

« En investissant dans l'énergie décarbonée, l'infrastructure durable et l'innovation, nous pouvons donner une forte impulsion à l'emploi et à la croissance économique »

« Une politique climatique ambitieuse s’harmonise d’autant mieux avec une politique de croissance économique et industrielle ambitieuse ».

Les chances réelles de réussite d’une telle politique sont cependant plus qu’aléatoires.

Dans son sixième rapport d’évaluation (AR6) publié en 2023, le GIEC (Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat), d’ordinaire politiquement correct, estime pourtant que la stratégie de la croissance verte ne suffira pas :

« Il semble de plus en plus évident que même un découplage absolu généralisé et rapide pourrait ne pas suffire à atteindre ces objectifs [les 1,5 °C ou 2 °C de l’Accord de Paris] sans une certaine forme de décroissance économique ».

En effet, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est bien plus efficace de réduire certains types de consommations, que ce soient les voyages en avion ou la consommation de viande, que de s’évertuer à verdir la production ou l’activité en développant des avions fonctionnant à l’énergie solaire ou à l’hydrogène et de la viande cultivée en laboratoire, ce qui nécessite, de toute façon, l’usage de grandes quantités de matières premières et d’énergie.

Mais pourquoi alors continuer à produire toujours plus ?

Le productivisme, mantra des temps contemporains

Apparu au début du XX^e siècle, le concept de productivisme est « *un système d’organisation de la vie économique dans lequel la production est donnée comme objectif premier* »¹.

Le progrès technique allié à l’organisation scientifique du travail a permis d’accroître la production de façon considérable depuis la révolution industrielle et d’améliorer incontestablement la qualité de vie dans les pays occidentaux de façon impressionnante.

Historiquement, un des théoriciens du productivisme fut l’industriel Ernest Solvay qui, par ailleurs, fut un précurseur en instaurant un système de sécurité sociale dans ses usines dès 1899.

Depuis lors, alors que le productivisme ne devait être qu’un moyen, il est devenu, avec le progrès technique, un objectif en soi du système économique aussi bien dans les pays occidentaux capitalistes que dans les pays communistes.

Cependant, il a été démontré qu’à partir d’un certain niveau de bien-être, toute augmentation de la croissance économique se traduit davantage par des externalités sociales et écologiques négatives que par une amélioration de la qualité de vie.

Aux Etats-Unis par exemple, le PIB par habitant augmente, mais l’espérance de vie diminue. En France mais aussi en Belgique, les inégalités augmentent malgré la croissance économique.

¹ Dictionnaire historique de la langue française

L'objectif s'est ainsi confondu avec les moyens et l'augmentation du PIB reste l'objectif central des politiques économiques.

Le droit social au service du productivisme ou de la protection des travailleurs ?

Dans le cadre d'un projet de recherche, Elise Dermine, Professeure à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) tente de dégager des pistes concrètes d'évolution du droit du travail en vue d'émanciper progressivement le travail du productivisme et ce dans une perspective de transition écologique.

Pour elle, le droit social entretient une relation ambiguë avec le productivisme.

Par droit social, on entend à la fois les règles de droit du travail qui régissent le contrat de travail et les relations collectives de travail mais aussi la réglementation en matière de temps de travail, de protection de la maternité ou encore le droit aux allocations sociales et, plus largement, la sécurité sociale. Il concerne aussi bien les relations individuelles et collectives de travail que la protection sociale des travailleurs.

Côté face, le droit social s'est développé à partir de la fin du XIX^e siècle pour protéger les travailleurs employés dans des conditions de travail désastreuses depuis le début de la révolution industrielle.

D'une part, des limites à l'exploitation des travailleurs ont été instaurées, d'autre part, un système assurantiel a été mis en place pour les prémunir face à différents risques comme les accidents de travail, la maladie, etc., avec un idéal de justice sociale.

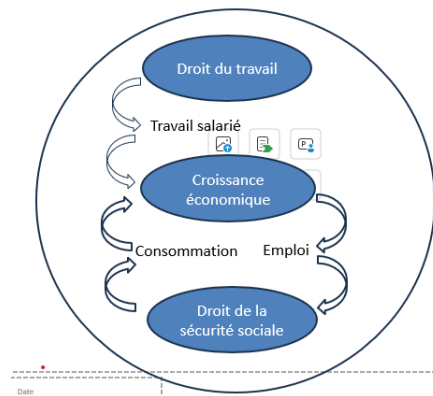
Côté pile, le droit social est certainement un pilier central du productivisme comme l'avait sans doute bien compris Ernest Solvay. En échange de toutes une série de protections (congés payés, durée maximale de travail, droit à la retraite, etc.) pour les travailleurs, ceux-ci acceptent collectivement que la propriété de l'entreprise soit aux mains des détenteurs des moyens de production c'est-à-dire du capital auquel les travailleurs louent leur travail dans un lien de subordination.

Qui plus est, dans le cadre de l'organisation scientifique du travail, le travail salarié devient le principal moteur du productivisme.

La garantie de revenu que procure le travail salarié encadré par le droit du travail et la sécurité sociale qui permet d'assurer une sécurité d'existence minimale pour les personnes privées d'emploi favorise également la croissance économique par le biais de la consommation de masse.

Enfin, il s'agit de financer la sécurité sociale grâce aux cotisations sociales sur les salaires. Or plus la croissance économique augmente, plus il y a d'emplois créés et donc plus de rentrées pour la sécurité sociale.

Pour toutes ces raisons, on se retrouve ainsi coincé dans une logique de croissance économique perpétuelle si l'on veut préserver le modèle social, quoiqu'elle en coûte sur le plan de ses externalités, notamment écologiques.



Il n'en reste pas moins que le droit social recèle des ressources permettant de résister à la logique productiviste et qu'il devrait être possible de les exploiter afin de dégager des espace-temps non-productivistes.

La réduction du temps de travail se situe au cœur des luttes syndicales depuis le XIXe siècle, avec pour aspirations la diminution de la pénibilité, le partage du travail et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise écologique, elle prend tout son sens comme moyen de lutter contre le productivisme.

Mais comment la mettre en œuvre dans un contexte où, au contraire, la tendance va à l'augmentation de la durée du travail.

La loi sur le contrat de travail contient déjà un certain nombre de mécanismes de suspension du contrat de travail permettant au travailleur salarié de se consacrer à des activités situées hors du champ de la production mais considérées comme ayant une valeur sociétale.

Par exemple, un travailleur peut suspendre l'exécution de son contrat de travail pour exercer un mandat politique, pour se rendre à une audience dans les cours et tribunaux du travail, dans le cadre des congés-éducation payés, ... Il existe ainsi 19 causes de suspension qui permettent de retrouver son emploi à l'issue des périodes considérées.

Cependant, aujourd'hui, la tendance est de revenir en arrière sur un certain nombre d'acquis. Le cas des heures supplémentaires volontaires est un exemple flagrant de recul en matière de durée du travail. Jusqu'il y a peu, il était interdit de faire prestre des heures supplémentaires aux travailleurs en l'absence d'un motif spécifique et moyennant un sursalaire et un repos compensatoire.

Le système des « heures supplémentaires volontaires » permettant de déroger à cette règle a été créé en 2017. Désormais, aucun motif n'est plus nécessaire à l'employeur pour faire prestre des heures supplémentaires au travailleur. Il suffit que ce dernier donne son accord écrit préalable.

À partir du 1er juillet 2025, le dispositif sera encore élargi permettant aux travailleurs de prestre jusqu'à 360 heures supplémentaires par an, dont 240 heures sans sursalaire.

Il est clair que dans ce cadre la notion de volontaire est à relativiser. Les « bons » travailleurs vont donner leur accord pour prestre un maximum d'heures supplémentaires et les « moins bons » qui,

peut-être, ont des contraintes liées à leur situation familiale par exemple, vont subir une pression croissante pour s'adapter au rythme de leurs collègues.

Fondamentalement, ce type d'évolution négative rompt le contrat social selon lequel l'employeur supporte le risque économique de l'entreprise en contrepartie de son pouvoir de décision et de direction de l'entreprise. Avec la flexibilisation contrainte du travail, ce risque est reporté en partie au moins sur les travailleurs qui sont amenés à assumer les aléas des marchés à la place de l'employeur.

La fin de l'assimilation de certaines périodes pour le calcul de la retraite, comme le congé de maternité, participe du même parti pris idéologique productiviste qui pénalise en priorité les plus fragiles et en particulier les familles monoparentales dont 83% sont des femmes seules avec enfants.

Comment faire pour changer la donne ?

Comment faire pour changer la donne ?

Mais que faire au niveau syndical pour contrer les politiques actuelles qui nuisent tant au travailleur qu'à l'environnement dans le but de favoriser une croissance économique à court terme, qui plus est néfaste à la planète ? Remettre à l'ordre du jour la revendication en faveur de la réduction du temps de travail ?

La réduction du temps de travail peut prendre différentes formes, parmi lesquelles :

- la réduction collective et générale du temps de travail avec ou sans perte de salaire ;
- la réduction du temps de travail au niveau de l'entreprise pouvant déboucher sur l'adoption de conventions-collectives ;
- l'utilisation du droit social afin d'étendre les espace-temps non-productivistes en veillant à une égalité d'accès de tous à ces espace-temps.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail au niveau de l'entreprise, de nombreuses expériences existent. Parmi celles-ci, citons un projet-pilote qui a été mené au Portugal et s'est déroulé sur une période de six mois débutant en juin 2023. 39 entreprises y ont adhéré avec le soutien du Gouvernement portugais et un encadrement universitaire.

Les entreprises participantes se sont engagées à réduire le temps de travail de leurs travailleurs sans réduction de salaire, moyennant une réorganisation du travail.

Pour les travailleurs, l'expérience a conduit à une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle, une plus grande qualité de vie et une amélioration de la satisfaction au travail. Les frais de déplacement ont diminué, ainsi que l'impact environnemental de l'entreprise.

Quant aux employeurs, ils ont constaté notamment une diminution des cas d'épuisements professionnel, de l'absentéisme ainsi qu'une plus grande facilité pour fidéliser les travailleurs en leur offrant un cadre de travail attractif.

Autre piste possible, l'utilisation du droit social afin d'étendre les espace-temps non productivistes pourrait conduire, par exemple, à l'adoption de la possibilité de refuser un emploi pour des raisons écologiques ou éthiques.

Quels sont les leviers des représentants des travailleurs pour appuyer de telles mesures ?

Si le droit social renferme des possibilités permettant d'augmenter le temps de travail en dehors du cadre général des 38h, il contient également des moyens de le réduire.

Dans de nombreux secteurs, des conventions-collectives de travail ont été conclues incluant davantage de jours de petits chômages, plus de jours de congés légaux, etc.

Le plus souvent, ces avantages ont été négociés dans les secteurs les plus forts qui sont souvent également les plus polluants. Néanmoins, il conviendrait, par exemple, de les recenser et de les faire circuler afin de disséminer des modèles qui pourraient servir de base pour d'autres secteurs, notamment les secteurs liés à la transition énergétique. Il s'agit également de promouvoir la représentation syndicale et la concertation sociale dans ces nouveaux secteurs.

Contre le productivisme passe de cette façon par la valorisation de périodes socialement utiles et qui représentent une forme de résistance, voire une ouverture pouvant conduire à une société plus juste et plus écologique qui prennent en compte les objectifs de développement durables des Nations Unies tels que la santé, l'éducation, l'égalité de genre, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

En guise de conclusion : la réduction collective du temps de travail a réellement un impact positif sur l'environnement

Pour revenir à la lutte contre le changement climatique, la question se pose de savoir si la réduction du temps de travail, indépendamment de la forme qu'elle peut prendre constitue un réel outil d'une politique climatique socialement juste par rapport aux tentatives de découplage entre impact environnemental et croissance économique.

De fait, l'organisation du travail a un impact sur l'environnement à travers plusieurs facteurs : les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels, le choix des modes de transport, le travail à distance ou pas, etc.

Methap Akgüç, senior Reseacher à ETUI (Institut syndical européen) a mené une recherche scientifique sur 30 pays (Union européenne, Royaume-Uni, Suisse et la Norvège) afin d'évaluer la relation entre la durée annuelle du temps de travail et les impacts écologiques basés sur quatre variables qui sont les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, l'empreinte écologique totale et la consommation d'énergie.

Ses conclusions confirment sans aucun doute que l'augmentation du nombre d'heures de travail est associée à des pressions environnementales plus importantes, surtout en ce qui concerne les émissions de CO2 et l'empreinte carbone, indépendamment de différents biais qui pourraient influencer les résultats comme l'urbanisation ou le secteur d'activités.

Il s'agirait dans le futur d'affiner la recherche notamment en travaillant par filières économiques ou en affinant les variables environnementales.

Les modalités de mise en œuvre de la réduction du temps de travail sont également importantes à la fois du point de vue du bien-être des travailleurs et du point de vue écologique : réduction volontaire ou obligatoire, au niveau sectoriel ou national. Il s'agirait également d'approfondir les implications du temps de travail sur l'égalité de genre et sur les opportunités de carrière, etc.

Pour terminer, une question souvent posée est celle de l'effet rebond. La réduction du temps de travail ne se traduit-elle pas par une augmentation de la consommation en termes de loisirs (mini-trips en avion, achats, ...) qui réduirait à néant ses effets positifs sur l'environnement ?

Les données disponibles à ce jour ne suggèrent pas d'effets de rebond significatifs susceptibles de contrebalancer les avantages globaux pour l'environnement.

En conclusion, la réduction du temps de travail peut prendre diverses formes mais elle constitue indéniablement un outil important pour parvenir à une transition socialement juste et amortir la course morbide au productivisme.